



E/ECA/STATCOM/5/13

Distr. générale

21 novembre 2016

Français

Original: anglais

**Commission africaine de statistique**  
Cinquième session**Comité des directeurs généraux des offices  
nationaux de statistique**  
Dixième session

Abidjan, 28 novembre-2 décembre 2016

## **Partage de données entre la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement**

### **I. Historique**

1. De nombreux partenaires de développement ont constamment besoin, pour leurs programmes de développement, de données en provenance des États membres. Dans la plupart des cas, il s'agit de données socioéconomiques qui sont les mêmes pour les différentes institutions. C'est pourquoi les partenaires examinent, au sein de différentes instances, des solutions qui permettraient d'éviter ce double emploi et de réduire la charge de travail qui pèse sur les États membres.

2. À l'échelle mondiale, les partenaires réunis au sein du Comité de coordination des activités statistiques examinent les modalités d'un partage de données entre organisations internationales. Le Comité a recommandé l'adoption de l'initiative SDMX (système d'échange de données et de métadonnées statistiques) pour le partage de données à l'échelle mondiale.

3. À l'échelle régionale, le Comité de coordination des activités statistiques en Afrique – composé de quatre organisations africaines, à savoir la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique – a pris un certain nombre de mesures en faveur de la coordination et du partage. Il convient notamment de citer la création d'un annuaire statistique africain commun, initiative née du renforcement de la collaboration entre ces organisations dans le but de relever les nombreux défis auxquels le continent fait face.

4. Selon les Principes régissant les activités statistiques internationales, adoptés en 2005, « les sources et méthodes servant à la collecte de données sont choisies de façon à garantir l'actualité et la qualité des données et un bon rapport coût-efficacité et à réduire le travail de communication à la charge des fournisseurs de données ». Les Principes recommandent de partager les données collectées avec d'autres organisations et, au besoin, de mener des opérations conjointes de collecte de données.

5. Le présent rapport décrit les initiatives de partage de données actuellement menées par la BAD, la CUA et la CEA.

## II. Semaine du partage de connaissances

### A. Objectif de la manifestation

6. La BAD, la CUA et la CEA ont organisé à Addis-Abeba, du 13 au 17 juin 2016, une semaine du partage de connaissance, dont l'objectif était de tirer des leçons des processus de production de statistiques des trois institutions. Cette initiative a permis à tous les participants de proposer des moyens d'éviter le double emploi dans les opérations de collecte de données en exploitant les moyens et l'expertise de chaque institution. Elle permettra de réduire non seulement le coût de la collecte de données, mais également la charge de travail en matière de communication qui pèse si lourdement sur les bureaux nationaux de statistique.

### B. Exposés et débats

7. Plusieurs exposés ont été faits durant cet atelier de cinq jours. Les trois institutions ont ainsi présenté leurs activités, produits et systèmes de collecte statistiques respectifs, ainsi que ceux des pays et des autres fournisseurs de données. Les autres exposés ont porté sur les points suivants : portail de données ouvertes (PDO) de la BAD ; démonstration en direct par la BAD de différentes applications mobiles ; application mobile de la CEA intitulée « Executive Statistics Monitor » ; collaboration et coordination des activités conjointes de collecte de données, notamment l'*Annuaire statistique africain* et l'Indice d'intégration régionale en Afrique ; enfin, vue d'ensemble de la norme SDMX.

8. Les participants ont également examiné les activités de prévision et de modélisation de la BAD et de la CEA. Le modèle macroéconomique intitulé « Perspectives économiques en Afrique » a été présenté par la BAD et ses fonctions – y compris les données et les projections courantes – ont fait l'objet d'un examen approfondi. Des études de cas concernant l'utilisation de ce modèle dans des pays précis ont été présentées. La CEA a décrit les travaux qu'elle mène actuellement pour mettre au point son propre modèle de prévision.

### C. Séances parallèles

9. À l'issue de ces exposés, il a été constitué deux groupes de travail chargés de réfléchir aux méthodes que les trois organisations pourraient employer pour intégrer leurs mécanismes de collecte et de partage de données. Le groupe 1 était chargé de réfléchir à l'amélioration de la collecte, du partage et de la diffusion des données, tandis que le groupe 2 devait se pencher sur la mise en place d'une plate-forme de données commune.

10. Le groupe 1 a passé en revue les différents aspects de la collecte, de l'échange et de la diffusion de données, puis est parvenu à un consensus sur les questions suivantes :

a) Les organisations panafricaines devraient étudier les moyens d'utiliser la norme SDMX pour améliorer la collecte et l'échange de données entre les institutions et entre pays africains ;

b) Les organisations panafricaines devraient renforcer leurs capacités internes en matière d'utilisation et d'application de la norme SDMX ;

c) Les membres sont convenus d'utiliser le PDO comme moyen de collecte des données nécessaires à l'élaboration de l'édition 2017 de l'*Annuaire statistique africain* ;

- d) Il a été demandé à la BAD de partager avec les autres organisations panafricaines les résultats des évaluations des bureaux nationaux de statistique et un calendrier de publication de ces évaluations ;
- e) Il a été demandé à l'ensemble des organisations panafricaines de partager entre elles toutes les données à leur disposition, y compris pour combler les lacunes recensées dans les institutions respectives ;
- f) Il a été demandé à l'ensemble des organisations panafricaines d'échanger des informations sur leurs besoins de données ordinaires afin de faciliter la création d'un système commun de collecte de données ;
- g) Les organisations panafricaines devraient s'entendre sur un ensemble d'indicateurs ou de données commun ; toutefois, chaque organisation devait gérer ses propres besoins de données spéciaux. Cet ensemble de données commun devrait être régulièrement actualisé et se prêter à un développement continu ;
- h) Chaque organisation panafricaine devrait échanger des données spatiales avec son département chargé du système d'information géographique ;
- i) Il a été demandé aux organisations panafricaines de renforcer leurs partenariats en matière de collecte de données avec d'autres organisations internationales et des organismes des Nations Unies, ce qui permettra une certaine forme d'harmonisation ;
- j) Chaque organisation panafricaine devrait gérer son portail de données de manière à assurer l'interface avec une plate-forme de données commune pour l'ensemble de données commun ;
- k) Il a été demandé aux organisations panafricaines de s'appuyer sur la dynamique créée par la division du travail entre elles pour exploiter les avantages comparatifs des unes et des autres, l'objectif étant d'éviter le double emploi et de réduire la charge de travail ; par exemple, les données sur les statistiques sociales et démographiques devraient être recueillies par la CEA, les statistiques financières par la BAD et les statistiques énergétiques par la CUA ;
- l) Les directeurs des organisations panafricaines ont été chargés de contacter les responsables des bureaux nationaux de statistique pour qu'ils permettent l'accès à l'ensemble des données fournies au Fonds monétaire international (FMI), y compris les données privées ;
- m) Toutes les organisations panafricaines devraient adopter une stratégie active de collecte de données, c'est-à-dire la collecte des données dès leur publication, ce qui rendra les données immédiatement disponibles ;
- n) Il a été demandé aux organisations panafricaines d'étudier d'autres sources de données, au sein comme en dehors des pays, et de dresser une liste des sources de base que l'on pourra consulter, en particulier lorsque les données en provenance des bureaux nationaux de statistique font défaut ;
- o) Les organisations panafricaines devraient mettre au point une stratégie pour suivre tous les calendriers de publication de chaque pays ;
- p) Les organisations panafricaines devraient mettre au point des cadres de métadonnées types pour la collecte de toutes les données statistiques, y compris les données sur les sources ;
- q) Les organisations panafricaines devraient élaborer un document de projet illustrant la feuille de route pour la mise en œuvre du cadre de collecte et de partage de données entre organisations.

11. Le Groupe 2 était d'avis que le PDO permettrait d'améliorer le travail de production de *l'Annuaire statistique africain* et pourrait se révéler un important aspect du partage de données qu'il faudrait explorer en vue d'une collaboration plus étendue. Il a fait les constatations suivantes :

- a) Jusque-là, seules la BAD et la CUA ont eu accès au PDO ;
- b) Les trois institutions ont utilisé un modèle commun de collecte de données en vue de la production de *l'Annuaire statistique africain* ;
- c) Présentement, les trois institutions ont des systèmes distincts de gestion des données ;
- d) Les données contenues dans *l'Annuaire statistique africain* étaient diffusées uniquement lors de la publication de *l'Annuaire*. Il n'existe aucune autre plate-forme commune permettant l'accès en ligne à ces données ; toutefois, les trois institutions sont disposées à diffuser leurs produits par le truchement du PDO.

12. Pour mettre en place une plate-forme de données commune, les mesures suivantes sont proposées :

- a) Recommander l'utilisation du PDO comme plate-forme commune de collecte de données ;
- b) Créer un ensemble d'indicateurs communs à *l'Annuaire* et au PDO, et demander aux pays de fournir les données correspondantes ;
- c) Organiser des formations sur l'utilisation de la plate-forme aux fins de la collecte et du partage de données ;
- d) Expérimenter le PDO dans un certain nombre de pays avant sa mise en œuvre effective ;
- e) Tirer les enseignements de cette expérimentation et envisager une mise en œuvre effective à l'échelle du continent ;
- f) Mettre en place des passerelles vers les différentes bases de données qui existent dans les trois institutions.

13. Les groupes de travail ont tous les deux conclu que *l'Annuaire statistique africain* devrait être le principal moteur de cette collaboration dans la mesure où sa production reposait déjà sur un processus de collecte de données qui associait les trois organisations. Cela dit, les défauts du processus actuel – absence d'une base commune pour gérer la collecte et le stockage des données, notamment – créaient la confusion entre les différents acteurs et entraînaient de fréquents retards. Pour y remédier, les deux groupes sont convenus d'utiliser une plate-forme commune inspirée de l'initiative « données ouvertes » de la BAD, que l'on appellerait « Portail de données sur l'Afrique ».

14. Dans la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, il est recommandé d'exploiter la flexibilité du cadre statistique africain ainsi que la qualité des cadres statistiques internationaux. L'un de ces cadres est le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI, qui a été amélioré et est devenu le Système général électronique de diffusion de données (e – SGDD). Ce nouveau système est assorti d'un récapitulatif national des données, qui est hébergé par le PDO. Celui-ci sert également de principal outil de collecte et de diffusion des données dans le cadre du SGDD, ce qui conforte le choix du PDO comme outil le plus viable pour héberger une base de données statistiques panafricaine.

## D. La voie à suivre

15. Suite aux recommandations formulées par les participants à la semaine du partage des connaissances, il a été convenu d'utiliser le PDO pour le stockage des données de l'*Annuaire statistique africain*. Si cette entreprise est couronnée de succès, on pourrait envisager une collaboration plus vaste entre les trois organisations panafricaines pour la collecte et le stockage communs de données.

16. Cette initiative a pour objectif ultime de créer un recueil de données unique au niveau continental, que l'on mettra à la disposition des organisations souhaitant un accès aux données concernant l'Afrique. Les trois organisations s'entendront sur une liste exhaustive d'indicateurs couvrant leurs besoins. Elles partageront également la responsabilité de la collecte de données. Une fois recueillies, les données figurant dans le recueil serviront non seulement pour la production de l'*Annuaire statistique africain*, mais aussi pour les autres besoins des trois organisations. Les participants ont également souscrit à la vision de l'Autoroute de l'information africaine, dont ils ont reconnu l'utilité. Ils ont également reconnu les avantages à tirer de la mise en œuvre d'un système continental de collecte, de stockage et de diffusion de données basé sur le PDO.

17. L'Autoroute de l'information africaine porte en elle l'idée de créer une plate-forme africaine de collecte, d'échange et de diffusion des données qui associe tous les pays, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales. Une telle plate-forme permettra un échange harmonieux de données à l'échelle continentale, ce qui réduira la charge que fait peser sur les pays l'obligation d'établir des rapports et facilitera l'accès aux mêmes données pour toutes les organisations intéressées par la collecte de données en provenance des pays africains. En fait, les pays africains devront télécharger les données dans la plate-forme en une seule fois et n'auront plus à remplir, pour chaque organisation internationale, de multiples questionnaires aux formats divers.

18. Le PDO a fait l'objet d'une vaste expérimentation et a été accepté comme outil efficace de collecte, d'échange et de diffusion de données. Au cours des quatre dernières années, la BAD a, en étroite collaboration avec le FMI, apporté des améliorations constantes à la plate-forme afin d'y incorporer toutes les fonctionnalités qui sont nécessaires pour en garantir l'efficacité maximale.

19. Adapter le PDO à l'*Annuaire statistique africain* ou à toute autre activité de collecte de données en général ne semble pas représenter un défi de taille. Le PDO accepte des modèles que les pays peuvent remplir en ligne ou télécharger en différents formats (y compris sous format Excel de Microsoft) pour communiquer leurs données. Une fois soumises, ces données seront stockées dans une banque de données centrale commune au sein du PDO. Cette base de données centralisée permettra aux parties autorisées d'avoir le même niveau d'accès à l'ensemble des données et en temps réel, ce qui aura pour effet de rationaliser le système de gestion de la plate-forme.

20. Avant de créer le recueil continental de données au sein du PDO (conformément à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, à la vision de l'Autoroute de l'information africaine et aux recommandations issues de la semaine du partage de connaissances), il faut procéder à la collecte de données pour l'*Annuaire statistique africain*, qui est déjà entièrement géré par les trois organisations, depuis la collecte des données jusqu'à leur publication.

### III. Échange de données et de métadonnées statistiques en vue de la production de l'Annuaire statistique africain

21. Depuis un certain temps, la BAD, la CUA et la CEA cherchent les moyens d'améliorer les opérations de collecte de données dans les pays en vue de la publication de l'*Annuaire statistique africain*. Pour cela, elles ont essayé plusieurs outils, y compris des questionnaires communs sous format Excel, des bases de données et des pages Web en ligne pour la soumission des données requises. Récemment, en raison de l'état d'avancement et de la maturité des outils d'échange de données et de métadonnées statistiques, les trois institutions sont convenues d'expérimenter également le système SDMX pour relever les défis que constituent la collecte et la compilation normalisées des données pour la production de l'*Annuaire statistique africain*.

22. La BAD, la CUA et la CEA recueillent des données auprès des pays africains. Ces ensembles de données font l'objet d'un partage entre les trois organisations aux fins de validation et pour la production de l'*Annuaire statistique africain*. Or, la structure des données et des métadonnées ainsi recueillies varie de manière significative, ce qui rend difficiles la validation, la préparation et l'agrégation des ensembles de données en vue de leur publication dans l'*Annuaire*. Pour surmonter ces difficultés, les trois organisations ont dû non seulement mener des opérations d'examen et de validation des données qui ont nécessité beaucoup de temps et de ressources, mais également tenir des réunions en face à face avec chaque pays.

23. Les difficultés susmentionnées ont amené les trois institutions panafricaines à envisager l'utilisation de la norme SDMX pour harmoniser l'échange des données destinées à l'*Annuaire*, en s'appuyant sur des structures uniformes, un concept commun et une même liste de définitions. Ces dernières années, la norme SDMX est de plus en plus utilisée pour structurer et échanger des données concernant une vaste panoplie de domaines statistiques, entre plusieurs organisations internationales et dans un certain nombre de pays. C'est ainsi que la norme SDMX a été utilisée dans les domaines de la comptabilité nationale, de la balance des paiements, des prix, des objectifs du Millénaire pour le développement, etc., afin de faciliter l'échange et la diffusion des données. Le lancement, en 2014, du Registre mondial d'échange de données et de métadonnées statistiques a facilité la mise en œuvre de projets associant plusieurs organisations internationales, en fournissant un point de référence central pour l'ensemble des opérations d'échange de données et de métadonnées statistiques à l'échelle mondiale. On voit donc que la norme SDMX est suffisamment développée pour permettre l'harmonisation des opérations d'échange de données en vue de la production de l'*Annuaire* et qu'elle peut également servir à satisfaire les autres besoins en données des trois institutions. En outre, la norme SDMX s'est révélée efficace pour réduire la charge de travail que représente le fait de répondre à plusieurs questionnaires, pour faciliter le partage de données de machine à machine et pour intégrer la diffusion de données dans d'autres systèmes existants tels que le PDO et les bases de données traditionnelles des autres organisations et des États membres.

### IV. Objectifs et champ d'application

24. La présente initiative porte sur la création et l'application d'un cadre SDMX pour l'échange de données de l'*Annuaire* entre les trois institutions ainsi qu'entre les bureaux nationaux de statistique, qui sont les principaux fournisseurs de ces données. Cet exercice couvrira l'ensemble des flux de données entre les trois institutions ainsi qu'entre les 54 bureaux nationaux de statistique. L'initiative a pour objectif de mettre au point un cadre SDMX

pour décrire les flux de données. Il s'agit aussi d'illustrer l'utilité d'un cadre SDMX afin d'inciter les pays africains à utiliser un tel outil dans leurs systèmes statistiques nationaux respectifs.

## V. Avantages

25. Le projet permettra d'améliorer la qualité des données recueillies dans les États membres et de les normaliser, ce qui facilitera l'agrégation des ensembles de données aux niveaux régional et sous-régional grâce à l'utilisation d'une structure commune pour leur description. Les utilisateurs de données tireront également avantage de l'existence d'une infrastructure technique commune et moderne pour recueillir des données auprès du public. Les pays participants tireront parti de l'existence d'un ensemble unifié de métadonnées décrivant les données à transmettre à d'autres organisations internationales qui auraient besoin d'indicateurs similaires. Par conséquent, le projet offre aux bureaux nationaux de statistique l'occasion de normaliser et de rationaliser leurs opérations de communication de données aux trois institutions, en particulier pour la production de *l'Annuaire statistique africain*.

## VI. Questions à examiner lors de la réunion conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique

26. Les trois institutions souhaiteraient que les participants à la réunion examinent les questions suivantes :

- a) Permettre aux trois institutions d'avoir accès à toutes les données communiquées au FMI, y compris les données privées ;
- b) Mettre en place, au sein du système national de statistique, des guichets uniques d'échange de données, pour éviter le double emploi et réduire la charge de travail que constitue le fait de répondre aux différents questionnaires des partenaires de développement ;
- c) Appuyer la mise en œuvre du PDO comme outil d'échange de données en vue de la production de *l'Annuaire statistique africain* ;
- d) Promouvoir l'utilisation de la norme SDMX pour les futures activités de partage de données.

## Annexe

### Feuille de route pour la mise en place d'une base de données commune en vue de la production de l'Annuaire statistique africain

No.	Activité	Institution
<b>Phase I: Planification</b>		
I-1	Élaborer un projet de feuille de route	CEA
I-2	Établir un rapport sur le PDO	BAD
I-3	Examiner et réviser le projet de feuille de route	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
I-4	Convenir de la feuille de route	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
<b>Phase II: Mise au point</b>		
II-1	Établir une liste à jour des indicateurs de l' <i>Annuaire statistique africain</i>	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-2	Établir la liste détaillée des métadonnées	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-3	Confirmer la répartition des thèmes entre les trois institutions	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-4	Soumettre une proposition relative aux indicateurs nouveaux ou révisés	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-5	Examiner et réviser la liste détaillée des métadonnées	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-6	Mettre au point le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	BAD
II-7	Assurer la formation sur le PDO <i>Annuaire statistique africain</i> (bêta)	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
II-8	S'entendre sur la liste finale d'indicateurs	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-9	S'entendre sur la liste détaillée finale de métadonnées	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-10	Formation à la norme SDMX	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-11	Compiler les métadonnées pour l'ensemble des indicateurs	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-12	Établir la documentation sur les règles de validation et la méthode d'agrégation qui doivent être employés par le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
II-13	Tenir une réunion technique préparatoire sur le questionnaire à utiliser pour le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
II-14	Concevoir un nouveau questionnaire basé sur les travaux de la réunion technique	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
II-15	Réviser le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	BAD
II-16	Essai final du PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
II-17	Élaborer, à l'intention des parties prenantes, une brochure d'information sur le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
<b>Phase III: Lancement</b>		
III-1	Annoncer le lancement officiel du PDO <i>Annuaire statistique africain</i> et communiquer avec les pays	<b>BAD, CUA (chef de file)</b> , CEA

<b>Phase IV: Production de l'Annuaire statistique africain</b>		
IV-1	Les pays remplissent le questionnaire et le téléchargent dans le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	
IV-2	Les pays remplissent le questionnaire et le téléchargent dans le PDO <i>Annuaire statistique africain</i>	
IV-3	Examen interne	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
IV-4	Produire l'avant-projet d' <i>Annuaire statistique africain</i>	BAD
IV-5	Les pays valident les données	
IV-6	Examen interne par les institutions respectives	Toutes les trois
IV-7	Tenir avec les partenaires une réunion de mise en concordance des données	BAD, CUA ( <b>chef de file</b> ), CEA
IV-8	Tenir avec les pays une réunion de validation	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
IV-9	Tenir une réunion d'après-validation	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
IV-10	Produire l' <i>Annuaire statistique africain</i>	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
IV-11	Diffuser l' <i>Annuaire statistique africain</i>	<b>BAD (chef de file)</b> , CUA, CEA
<b>Phase V: Évaluation</b>		
V-1	Élaborer un questionnaire pour évaluer le processus	CEA
V-2	Examiner et réviser le questionnaire	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
V-3	Envoyer le questionnaire aux parties prenantes	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
V-4	Analyser les résultats de l'enquête et préparer une réunion d'évaluation	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
V-5	Tenir la réunion d'évaluation	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>
V-6	Soumettre un rapport d'évaluation assorti de recommandations sur la voie à suivre pour renforcer la base de données et l'adapter à d'autres indicateurs	BAD, CUA, <b>CEA (chef de file)</b>